

LE MEDEF RECIDIVE

Qui se souvient du pamphlet idéologique que le Patronat français avait commis, naguère, sur la « prétendue économie sociale » ? Les valeurs, les pratiques, le poids économique et social, ... tout y était contesté, sans nuance. Les organisations représentatives des secteurs mutualistes, coopératifs et associatifs eurent beau protester, preuves à l'appui, la cause était entendue, sans appel.

On pouvait espérer que l'effondrement du système qu'elle vénère aurait incité l'actuelle direction du MEDEF à plus de prudence ou, à tout le moins, de modestie. Il n'en est rien, tout au contraire. Alors que les pouvoirs publics, tant nationaux qu'européens s'efforcent de faire face en n'hésitant pas à enfreindre les sacro-saintes « lois du marché » et reconnaissent la contribution de l'économie sociale et, plus largement, de l'économie d'intérêt général à la création d'activités génératrices de nouveaux emplois, le Patronat continue d'adorer ses vieilles idoles déchuës.

Dans une interview publiée dans la revue *Objectif Languedoc-Roussillon* de mai 2009, la présidente du MEDEF résume ainsi son *credo* : « Sans capital, il n'y a pas d'entreprises. Et sans dividendes, il n'y a pas d'investisseurs ». La messe est dite. *Ite*.

Aura-t-elle eu la curiosité de lire, dans le même numéro de la revue, à quelques pages de distance, un dossier sur l'économie sociale en Languedoc-Roussillon ? Si oui, elle aura appris que coopératives, associations et mutuelles y comptent 9 827 établissements qui emploient 89 495 salariés, soit plus de 11 % des employeurs régionaux et entre 12 et 13 % de l'effectif salarié global et, enfin, que ces entreprises non seulement ne détruisent pas des emplois, mais en créent de nouveaux.

Et pourtant, ces entreprises ont pour principale caractéristique de n'avoir ni capital, ni investisseurs à rémunérer.

Marcel Caballero
Vice-président du CIRIEC-France

ACTUALITE

CHANGEMENT DE PRESIDENCE AU CEGES

A l'issue de l'assemblée générale du **Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale**, du 12 mai, **Gérard Andreck**, président du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances, président de la MACIF, a été porté à la présidence du CEGES. Il succède à **Jean-Claude Dettleux**, président du Groupement National de la Coopération, président du Crédit Coopératif, qui occupait cette fonction depuis 2005.

Avec Gérard Andreck, la famille des mutuelles d'assurances relaie la famille coopérative dans cette responsabilité de promouvoir l'économie sociale et de la faire reconnaître comme un acteur économique à part entière.

Gérard Andreck reprend trois dossiers conséquents pour lesquels il s'est engagé à mettre en œuvre un travail collectif :

- la reconnaissance pleine et entière des employeurs de l'économie sociale ;
- l'amélioration de la visibilité des entreprises de l'économie sociale dans leur spécificité : celle d'agir au nom de l'intérêt général ;
- le renforcement des moyens attribués au CEGES pour qu'il remplisse pleinement son rôle de plateforme nationale de l'économie sociale.

www.ceges.org

POINTS DE VUE

La récente Conférence européenne de l'économie sociale, qui s'est tenue à Prague, en avril dernier, et à l'organisation de laquelle le CIRIEC a activement contribué, a fourni l'occasion de faire le point sur les conséquences de la crise pour les entreprises de l'économie sociale et de tracer des perspectives sur leur contribution à la création d'un nouveau modèle économique.

Qui mieux que **Etienne Pflimlin**, président du Crédit Mutuel pouvait en tirer les conclusions ?

« La période actuelle est doublement importante au regard des prochaines élections européennes et du renouvellement de la Commission. Nous bénéficions d'un contexte favorable avec la Troïka tchèque, suédoise et espagnole, trois pays où l'économie sociale est fortement ancrée. Je remercie particulièrement nos amis tchèques des efforts entrepris à l'occasion de leur présidence de l'Union comme de l'organisation de cette conférence.

Le temps de la crise sonne l'heure de l'économie sociale. Nous n'attendons pas tout des pouvoirs publics nationaux ou communautaires, car nos entreprises sont des réponses à l'exigence d'une nouvelle solidarité, mais nous souhaitons être entendus.

1. L'économie sociale davantage et mieux reconnue

Les organisations d'économie sociale entendent être reconnues pour leur dynamisme, leur compétitivité, leur démocratie participative et leur engagement pour une économie responsable et durable. Leur succès est indéniable. Nous avons avancé dans la sensibilisation et la reconnaissance par les autorités publiques, même s'il reste des marges de progrès. Les propos des personnalités politiques tchèques, espagnoles et européennes l'attestent mais l'économie sociale revendique depuis de nombreuses années des règles de marché adaptées comme elles peuvent l'être pour toutes les autres formes d'entreprises de façon à lutter à armes égales avec elles au sein du marché.

Certaines avancées ont pu être constatées lors de cette conférence. En effet, la réflexion quant à une modification du code du commerce tchèque, le projet de loi visant à favoriser la création de pépinières espagnol pour les entreprises de l'économie sociale ont été largement soulignés par les autorités politiques, vendredi matin.

Aujourd'hui, en France des pratiques similaires fonctionnent bien et permettent à des personnes de s'associer autour de métiers divers (cf. coopératives d'activités et d'emplois). Mutualisons l'ensemble de nos pratiques et innovations, à travers des recueils ou des glossaires, et échangeons et communiquons sur ces thématiques.

Nos débats marquent aussi une double réussite. Tout d'abord, nos structurations européennes et nos actions de lobbying portent leur fruit auprès des instances européennes. Ensuite, les dynamiques locales, régionales et nationales sont aujourd'hui déterminantes. Nous avons, ainsi, entrepris une action sur un double front. Au niveau européen, nous sommes plus soudés, organisés. Au niveau national, dans de nombreux pays notamment ici, en République Tchèque, nous sommes désormais mieux entendus.

L'économie sociale est un « chemin moderne », un paradigme moderne pourrions-nous ajouter à l'image formulée par le Président du Parlement tchèque. Elle est reconnue par l'UE comme au plan national ainsi qu'en attestent l'intergroupe économie sociale - dont nous souhaitons la reconduction au sein du Parlement européen – ou encore la création d'un groupe informel au sein du Parlement tchèque sur l'économie sociale. Comme l'a dit le Commissaire Spidla, nous sommes des « entrepreneurs de la sphère sociale, des entreprises sociales », dont le poids économique est désormais reconnu par l'Union européenne avec nos 2 millions d'entreprises, 6% des emplois salariés en Europe. Le rapport Toïa a su rassembler 80% des votes du Parlement, reconnaissant ainsi l'efficacité, le rôle et la performance des entreprises de l'économie sociale. De même, dans l'agenda social, la Commission salue la qualité des services sociaux fournis par les entreprises de l'économie sociale qui ne doivent pas être entravées par les règles du marché intérieur.

Nos entreprises témoignent ainsi de la possible conciliation entre objectifs sociaux et activité économique. Durant ces dernières années, nous avons travaillé avec fierté et avancé collectivement vers une plus forte affirmation des spécificités des entreprises de l'économie sociale. Nous avons, par exemple, su convaincre les institutions de l'Union européenne d'une adaptation de la normalisation comptable à la structure de capital des coopératives.

- ⇒ *Poursuivre le travail d'information et de pédagogie auprès des instances communautaires et de normalisation comptable internationale ;*
- ⇒ *Poursuivre le développement des financements spécifiques de l'économie sociale, notamment à travers des mécanismes de garantie ou de capital risque, mais aussi à travers l'initiative Coop Est ;*
- ⇒ *L'économie sociale doit également avoir accès aux fonds de financements européens lui permettant de prolonger ses actions.*

2. L'économie sociale est attendue

Nous sommes partiellement entendus, mais nous sommes surtout attendus. La crise actuelle interpelle l'économie sociale. Des attentes importantes émergent de la part du monde politique et des citoyens qui attendent une forte rigueur éthique et morale de la part des entreprises de l'économie sociale.

L'économie sociale est aujourd'hui reconnue pour sa compétence à favoriser l'accès :

- ✓ *au travail pour des personnes exclues habituellement,*

- ✓ au crédit via le micro-crédit,
- ✓ au logement via les nombreuses réalisations coopératives,
- ✓ à la pérennité de la production locale non délocalisable.

C'est pourquoi également nous sommes quasiment fondamentalement tous acteurs du dialogue social, même si c'est majoritairement de manière indirecte à travers nos branches de rattachement. Une des spécificités majeures est la relation à l'emploi qui, dans les entreprises de l'économie sociale, ne représente pas la première variable d'ajustement économique comme dans les sociétés dominées par les marchés financiers.

- ⇒ *Si nous sommes tous acteurs du dialogue social, cela ne doit pas nous exempter d'identifier les différences comportementales des entreprises de l'économie sociale en tant que partenaire du dialogue social ;*
- ⇒ *Nous n'avons pas tout à attendre de l'Union européenne, nous devons développer le dialogue direct avec les autres organisations, patronales et syndicales.*

3. Une économie sociale en mouvement

Les entreprises de l'économie sociale développent une citoyenneté active par l'implication dans la gouvernance d'activité économique, sociale, culturelle très souvent d'intérêt général. Ainsi, elles jouent un rôle important dans tous les secteurs économiques grâce à leur diversité, notamment juridique. Cette grande diversité doit nous permettre d'échapper à une vision trop réductrice et limitée à la dimension d'insertion sociale.

L'économie sociale a déjà toute sa place dans les partenariats publics-privés. Il y a ainsi une forte complémentarité entre les objectifs de cohésion sociale et territoriale des collectivités locales et nos entreprises.

La cohésion sociale que nos organisations favorisent est bénéfique à la construction européenne ; l'économie sociale est dirigée, gérée et/ou contrôlée par ses membres. De plus, nous luttons contre l'exclusion, favorisons l'emploi, participons activement à l'agenda social européen, ce qui, parfois, doit permettre d'obtenir des règles adaptées permettant une égalité de concurrence.

- ⇒ *Démontrer et tenter de quantifier la valeur ajoutée des entreprises de l'économie sociale et mieux la communiquer ;*
- ⇒ *Développer des instruments de mesure qui ne soient pas uniquement axés sur la dimension économique ;*
- ⇒ *Renforcer la réflexion sur la Responsabilité sociale spécifique des entreprises de l'économie sociale (démocratie, gouvernance, diversité, soutien aux mécanismes d'inclusion sociale, développement du micro-crédit) et participer à la définition de critères appropriés.*

La crise des opportunités ou les opportunités de la crise ?

Crise internationale, récession, dépression globale nous a même dit Pauline Green. Les entreprises de l'économie sociale ont de par leur modus operandi une capacité importante de résistance et d'adaptation en temps de crise. Elles ont su le prouver tout au long du XXe siècle, aujourd'hui encore elles développent une attention particulière à leurs sociétaires et à leur environnement. L'exposition de nos entreprises de l'économie sociale aux risques de la mondialisation est relativement limitée. Notre dimension locale, notre gouvernance démocratique, notre proximité apportent des réponses économiques et sociales et, à la fois, nous protègent des impacts globaux de la crise, favorisant d'autant la stabilité et la sécurité de nos économies et de nos sociétés.

Comptons d'abord sur nos propres forces et sachons promouvoir cet autre modèle d'entreprise que nous représentons. Nos réponses à la crise vont bien au-delà de notre seul membership. Cette crise est cruciale par la responsabilité qu'elle nous confère. Mobilisons nos forces, Toutes les populations réclament une proximité, une transparence, une éthique et une mise en cohérence des paroles et des actes.

- ⇒ *Bien que, naturellement, l'économie sociale soit un amortisseur de crise, elle ne doit pas être instrumentalisée par les pouvoirs publics pour n'être qu'un supplétif ;*
- ⇒ *Les entreprises de l'économie sociale ne peuvent pas être limitées à la réparation sociale et ne devenir qu'un substitut aux lacunes et absences de l'Etat ;*
- ⇒ *Nous devons, enfin, réinvestir et réaffirmer le choix du long terme dans les logiques d'investissement qui favorisent la stabilité et la pérennité des entreprises de l'économie sociale.*

Parce qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs économiques et sociaux communautaires, parce que leur modèle original d'entreprise est le mieux adapté pour répondre à la crise actuelle, compte tenu de leur capacité à créer des emplois durables de qualité, à lutter contre les exclusions et à traiter les inégalités, les entreprises de l'économie sociale sont des acteurs clés de l'agenda social européen. Elles doivent ainsi être invitées à participer aux consultations et échanges comme à la mise en œuvre des politiques nationales et communautaires.

[Etienne Pflimlin](#)
Président du Crédit Mutuel

VERS UN DEVELOPPEMENT DE LA MICRO-FINANCE EN EUROPE

Selon Eurostat, la demande potentielle de micro crédits dans l'Union européenne pourrait être évaluée à plus de 700.000 nouveaux prêts pour un montant total d'environ 6,3 milliards d'euros. La crise actuelle représente une opportunité réelle de faire évoluer le secteur de la micro-finance en Europe pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de citoyens qui souhaiteraient créer et développer leur propre entreprise et pour promouvoir l'inclusion active. Trois initiatives récentes au niveau européen proposent des outils pour amener à un changement d'échelle suffisant au niveau du secteur. A *Pour la Solidarité*, nous approuvons ce type d'initiative, qui peut jouer un rôle majeur dans la lutte contre l'exclusion financière, en prenant appui sur un secteur largement soutenu et promu par les acteurs de l'économie sociale.

Tout d'abord, le 24 mars 2009, le Parlement européen a adopté un important rapport, pressant la Commission européenne d'adopter rapidement un cadre réglementaire visant à soutenir le développement du secteur de la micro-finance en Europe. Le rapport appelle également à un cofinancement généreux et systématique des initiatives de micro-finance et à la sensibilisation du public à l'existence des institutions travaillant dans ce domaine et aux outils qu'ils développent. Il suggère enfin la création d'une agence centrale de surveillance et de supervisions des programmes de soutien à la micro-finance au niveau européen.

Dans ce contexte, la Communication de la Commission de juillet 2008 sur le renforcement de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC) pour la protection sociale et l'inclusion sociale représente une occasion unique de réaffirmer le rôle significatif que peut être amenée à jouer la micro-finance pour développer un marché de l'emploi inclusif.

Depuis 2000, la MOC a joué un rôle de catalyseur des réformes des systèmes de protection sociale dans les États membres. Néanmoins, à ce jour, le risque de pauvreté touche encore 16% des citoyens de l'Union européenne, soit 78 millions de personnes. Le renforcement de l'interaction de la MOC sociale avec les autres politiques européennes, tel que le propose la Commission, et notamment son attention aux questions d'éducation financière et d'accès aux services financiers de base, l'ouverture du programme PROGRESS au développement de l'expérimentation de nouveaux outils et la promotion d'une plus grande appropriation

de la MOC par les autorités nationales, régionales et locales représentent un contexte particulièrement favorable au développement de la micro-finance en Europe.

Enfin, démarre en 2009, par une phase pilote de trois ans, l'initiative JASMINE lancée par la Commission européenne et le groupe BEI (Banque européenne d'investissement et le Fonds européen d'investissement) « pour développer le micro-crédit en faveur de la croissance et de l'emploi ». Ce nouveau programme européen prévoit, d'une part, de fournir une assistance technique et financière pour la professionnalisation des institutions de micro-crédits et l'amélioration de leur capacité à collecter des capitaux, d'autre part, de financer les institutions les plus prometteuses pour l'octroi de prêts à des porteurs de projets.

Toutes ces questions seront abordées lors de la 6^{ème} conférence annuelle du REM (réseau européen de la micro-finance) intitulée « la micro-finance et sa croissance en Europe : conséquences, défis, opportunités », qui se tiendra les 4 et 5 juin 2009 à Milan.

[Denis Stokkink](#), Président de Pour La Solidarité

Pour en savoir plus : denis.stokkink@pourolsolidarite.eu

TRAVAUX DU CIRIEC

ECONOMIE SOCIALE ET POLITIQUES PUBLIQUES

(Contribution au groupe de travail de la Commission scientifique internationale Economie Sociale du CIRIEC)

1) Cadrage théorique (à partir de l'exemple de la France)

La plupart des analyses actuelles considèrent que l'intervention publique envers l'économie sociale (ES) vise principalement à combler « les défaillances de l'Etat ou du marché ». L'ES est alors vue comme une « économie du pauvre », « économie d'insertion », de lutte contre l'exclusion, qui se substitue à l'action publique et nécessite, de ce fait, une reconnaissance et un soutien publics (pour la « fourniture de services publics »). Dans son prolongement du côté de l'emploi, elle se substitue à la défaillance des entreprises dites « privées », par la création de nouvelles activités permettant la mise au travail de populations marginalisées (entreprises sociales, communautaires...). Elle nécessite alors des soutiens particuliers du fait de la multiplication de micro-entreprises qui n'accèdent pas aux outils de droit commun.

Cette analyse met l'accent sur la dépendance de cette ES (partielle), voire son instrumentalisation par les politiques publiques qui se déchargent sur les populations les plus faibles de leur capacité d'insertion sociale et économique (expertise, participation, « empowerment »). De ce fait, la nouveauté de ce processus nécessite une « co-production » des politiques publiques, d'une part, et permet la « construction d'un capital social », d'autre part. Mais cette analyse nie l'ES comme « acteur collectif » revendiquant un rôle dans la définition, plus large, du mode de développement socio-économique. Elle ne dit rien sur la dynamique engendrée par ces transformations, censées seulement faire accéder les populations « exclues », au mode de développement dominant. Or celui-ci est fortement questionné depuis une trentaine d'années. On peut donc essayer de resituer l'analyse de l'ES et des politiques publiques la concernant, dans la transformation du capitalisme français, en s'appuyant sur la théorie macro-économique de la régulation.

A partir de ce courant de pensée, on peut analyser l'émergence (ou la ré-émergence) de l'ES dans les pays occidentaux (notamment la France), à partir de la crise du capitalisme amorcée dans les années 1970, et questionner les politiques publiques au regard des débats sur l'intérêt général.

- **pendant la période dite « fordiste »** (1945-1975), « l'économie mixte » s'appuie principalement sur la régulation socio-économique engendrée par les relations entre entreprises lucratives, Etat et syndicalisme (redistribution, diffusion des gains de productivité...). Les composantes de l'ES (mutualité, coopératives, associations) se développent selon le mode fordiste (spécialisation, concentration, centralisation) de façon segmentée et sectorielle ; elles jouent un rôle d'aiguillon des politiques publiques, et bénéficient de subventions et marchés publics, dans une relation de « cogestion » avec l'administration (ES agricole, ES de l'Education Nationale, coopératives du bâtiment, mutualité de santé avec la Sécurité Sociale, Action sociale...). Dans cette période, l'Etat français, autoritaire et centralisateur, se présente comme le garant de l'intérêt général.

- **la « crise du fordisme »** (blocage puis remise en cause du compromis entre les grands acteurs) à partir des années 1970 a engendré une déstabilisation des relations entre Etat et composantes reconnues de l'ES (mutuelles, coopératives et grandes associations gestionnaires d'équipements). Leurs responsables se sont solidarisés dans le CNLAMCA et ont adopté en 1977 (à l'initiative de H. Desroche) le vocable commun d'Economie sociale, dont ils ont publié la charte en 1980. C. Vienney (Economie sociale, 1994) a analysé ce processus de solidarisation comme une réaction collective aux menaces de désengagement de l'Etat. Dans le même temps, un courant plus alternatif s'exprimait à partir de la revendication autogestionnaire issue de mai 1968, pour inventer une manière de vivre « autrement » (écoles et médecines parallèles, technologies douces...). L'institutionnalisation publique de l'ES par le gouvernement socialiste en 1981 a marginalisé ce courant alternatif et innovant (ALDEA puis REAS), et tenté d'intégrer l'ES « institutionnelle » (surtout coopérative) dans le renouveau d'une « économie mixte » (1981-1985 ; plan intérimaire, création de la Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale – DIES -)...

- **le « tournant de la rigueur » (1983-85)**, la « désinflation compétitive » ont sanctionné l'échec des politiques keynésiennes et ouvert la voie, par la dérégulation, au **capitalisme patrimonial** (basé sur l'endettement, la propriété et l'actionnariat). Les politiques publiques ont alors eu pour but principal d'orienter l'ES vers « l'efficacité » via la technicisation et la concurrence (ouverture de la complémentaire santé ; réforme des marchés publics ; débat sur la « concurrence déloyale », professionnalisation et fiscalisation des associations...). L'ES a alors été dualisée, entre banalisation (voire disparition) des grandes structures nationales (faillite des coopératives de consommation et du bâtiment, concentration des mutuelles, universalisation des coopératives bancaires...) et instrumentalisation des structures émergentes (principalement associatives) en direction de la lutte contre « l'exclusion » (chômage, pauvreté, précarité). D'où le débat entre « économie sociale » et « économie solidaire » entre 1995 et 1999 (en partie résolu à l'initiative de la DIES par les « Rencontres régionales de l'économie sociale et solidaire »). L'Etat a alors intégré le principe libéral selon lequel l'intérêt général est le produit de la convergence des intérêts particuliers ; le soutien à l'ES ne devant alors pas parasiter ce processus, hormis en cas de « défaillance » des agents privés (lucratifs) reconnus comme seuls légitimes économiquement.

- **la faillite de ce capitalisme patrimonial** réinterroge non seulement le rôle de l'Etat (qui opère actuellement comme « capitaliste collectif » pour sauver le système bancaire et financier) mais aussi la place de l'ES. La disparition des politiques publiques nationales (effacement de la DIIESES), la fragilisation de l'instance nationale de représentation des acteurs (devenue CEGES en 2000) traversée par de fortes tensions centrifuges, les pertes financières des filiales de grands groupes bancaires coopératifs (Crédit Agricole, Banques Populaires, Caisses d'Epargne) annoncent-elles le retour à la régulation mixte (concurrentielle et administrative) de l'après guerre ? ou bien un nouveau mode de régulation plus coopératif dans lequel l'ES marquera son empreinte ? C'est aux niveaux régional et local (agglomérations, communes, pays), où se vivent les délocalisations, les restructurations... que se recherche actuellement un nouveau compromis (non encore institutionnalisé) entre les forces en présence qui intègrent de plus en plus l'Economie sociale comme « acteur collectif ».

2) [Economie sociale et politiques publiques en France](#)

La France a été un pays précurseur dans la mise en place d'une politique publique nationale envers l'ES, dans les années 1980, notamment à travers la création et l'action de la DIES devenue DIIESES (Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale, l'Expérimentation et l'Economie Sociales). Toutefois, cette nouvelle politique s'est heurtée à plusieurs problèmes :

- l'héritage d'un siècle de spécialisation-concentration-centralisation qui a conduit à des rapports étroits entre « notables » de l'ES et techniciens des administrations, ce qui a freiné la transformation des référentiels sectoriels d'action publique et limité l'approche transversale des représentants de l'ES et de l'Etat ;
- la définition du champ de l'ES, très axée dans un premier temps, sur les coopératives, mutuelles et associations gestionnaires d'équipements, renvoyant les associations locales de services dont l'essor (et l'émiettement) était néanmoins très important, au seul rôle d'innovation ;
- la réflexion sur le rôle de l'ES dans le développement socio-économique, d'abord limité au complément d'une « économie mixte », puis défini par une survalorisation de la technicisation et de la concurrence à partir du « tournant de la rigueur » en 1983-85 (réforme bancaire, réforme de la mutualité...) ;
- enfin l'absence de continuité dans les politiques publiques, non seulement du fait des alternances politiques, mais aussi au sein d'une même majorité politique ; ce qui a conduit à un empilement de mesures, sans réelle cohérence quant aux objectifs à atteindre.

De ce fait, les politiques publiques mises en œuvre sont écartelées entre :

- des politiques nationales ciblées sur des secteurs d'activité ou des populations (considérées comme « publics » bénéficiaires) particulières ;
- des politiques nationales ciblées sur une ou des formes d'organisation particulières ;
- des politiques nationales transversales (économiques, statutaires, fiscales, sur le financement, l'emploi, la formation...) ;
- des politiques territoriales plus ou moins générales (structuration des acteurs, émergence, consolidation, transmission, financement, emploi...).

Paradoxalement, ces initiatives ont permis à la France de promouvoir l'ES au niveau européen, mais les politiques nationales sont peu connectées à la structuration de l'ES au niveau régional et local (hormis via les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire et les appels à projet destinés aux petites associations locales).

Dans la phase actuelle de redéfinition du modèle économique, l'ES nationale est traversée par de telles tensions qu'elle ne parvient plus à défendre et orienter les politiques publiques nationales transversales. C'est au niveau régional et local que les politiques se recomposent, autour de quelques axes, qui pour l'instant ne recréent pas « un nouveau référentiel » de l'action publique mais plusieurs, ce qui questionne notamment leur mode d'évaluation.

Cette contribution vise donc à analyser d'une part le mode de structuration et de reconnaissance de l'ES qui alimente son inscription dans les politiques publiques françaises, ainsi que les mesures de politiques publiques elles-mêmes, adoptées au cours des 30 dernières années.

[Danièle Demoustier](#)

Professeur ESEAC-IEP Grenoble

[Renouveau de l'intervention publique et crise contemporaine](#) [Vers l'émergence d'un nouveau mode de régulation ?](#)

(Appel de contributions)

Le Conseil Scientifique International du CIRIEC a décidé la création d'un nouveau groupe de travail dans le cadre de la Commission scientifique internationale « Services publics et entreprises publiques ». Ce groupe, animé par les professeurs [Philippe Bance](#) (CIRIEC-France) et [Luc Bernier](#) (CIRIEC-Canada), est chargé d'étudier [le renouveau de l'intervention publique](#).

On trouvera, ci-après, l'appel de contributions destinées à alimenter les travaux.

Dans le contexte de la crise économique et financière actuelle, une question essentielle défraie la chronique économique : quelles mesures doivent être prises par les autorités publiques pour y remédier ? Pour répondre à cette question complexe, il faut préalablement s'interroger sur les modalités d'ajustement possibles de l'intervention des pouvoirs publics face à la crise. D'un point de vue formel, on peut en la matière distinguer quatre scénarios possibles.

Le scénario de l'assainissement par les seules forces du marché

Ce scénario repose sur le postulat selon lequel le marché peut corriger de lui-même les effets de la crise, sans intervention directe des autorités publiques. La crise est alors une période d'ajustement permettant d'assainir le marché et de revenir à la croissance. Cette optique fut celle des autorités publiques au début de la crise de 1929 et préside pour une large part aux conceptions du consensus de Washington de 1989. Les effets désastreux de l'autorégulation par la crise ont amené en 2008 les autorités publiques à tout mettre en œuvre pour en conjurer la réédition. Le risque systémique induit par la crise financière a fait s'imposer l'idée d'une intervention nécessaire et massive des Etats (notamment dans le secteur financier) pour prévenir un effondrement généralisé du système économique.

Ce scénario semble *a priori* écarté pour le moment, car les espoirs suscités par les plans de relance valident la remise en cause du modèle d'autorégulation. En cas d'échec de cette stratégie, le risque serait non seulement l'approfondissement de la crise mais aussi le retour en force de politiques de repli national.

Le scénario du repli national...ou régional

Il s'agit d'un scénario de rupture radicale avec les politiques publiques d'insertion dans la division internationale du travail menées depuis l'après-guerre, d'une remise en cause radicale des politiques d'ouverture des marchés au plan mondial. En cas de dépression très prononcée et durable, la probabilité de son occurrence est élevée. Une crise profonde et durable, aux très graves conséquences sociales, pourrait induire, comme dans les années 1930, un retour en force de politiques protectionnistes. Ce scénario pourrait être celui d'une désagrégation plus ou moins lente de la construction économique européenne, les Etats membres revenant sur les engagements pris auprès de l'UE en cherchant à remédier aux déséquilibres économiques et aux tensions sociales résultant de la crise. Il pourrait également marquer le rétablissement de formes d'intermédiation régulées entre certains des Etats membres de l'Union.

Ce scénario est cependant porteur de la résurgence d'un risque d'exacerbation des tensions entre nations voire, comme dans les années 30, de conflagration mondiale.

Le scénario de l'ajustement transitoire de l'action publique

Dans cette optique, les autorités publiques interviennent temporairement, sans conduire des réformes de structure durables, pour pallier les effets de la crise financière et économique, gérer un retour à la croissance. Des modalités nouvelles d'intervention publique en constituent les instruments : politiques budgétaires et fiscales actives, nationalisations bancaires, recapitalisation, réglementation sur les stock options et les bonus, nouvelles règles prudentielles, réglementations sur la transparence financière... Une application temporaire de ces règles n'est pas source de rupture mais au contraire facteur de continuité en matière de politiques publiques. L'encadrement des pratiques pernicieuses et les garanties publiques visent à instaurer un retour de la confiance dans les mécanismes de marché. Cependant, comme il est précisé sur le site de F. Morin¹, « on ne voit pas dans ce type de scénario ce qui empêcherait de se reproduire une nouvelle bulle d'actifs encore plus gigantesque ». Même dans le cas d'un retour à la croissance, ce schéma est donc porteur de la perpétuation de cycles économiques très prononcés voire de la résurgence du risque systémique.

Le scénario de la métamorphose de la régulation publique mondiale

Ce scénario s'oppose à celui de l'ajustement transitoire puisqu'il procède d'une logique de changement structurel, comme le suggère J. Fournier d'« un changement d'attitude assez radical vis à vis du principe de l'intervention publique en matière économique »². Cette rupture prononcée vis à vis des politiques publiques des dernières décennies se démarque également radicalement du scénario du repli national : il est ici question de l'instauration d'un nouvel ordre, non seulement correcteur des déséquilibres économiques et sociaux actuels, mais visant également le développement durable. Ce scénario passe très certainement par

¹ La finance globale et sa crise, Que faire ? Scénarios de sortie de crise, www.financeglobale.fr

² Blog de J. Fournier, Le secteur public et la crise : intervention conjoncturelle ou changement structurel ?

une coordination étroite au plan supranational des politiques économiques afin de promouvoir une croissance pérenne, une répartition plus équilibrée des richesses (nord-sud, capital-travail...), de protéger les biens publics mondiaux et de garantir la fourniture des services d'intérêt général. L'occurrence de ce scénario reste pour l'heure très conditionnelle puisque sa mise en œuvre est exigeante. Elle suppose qu'une bifurcation se produise dans le processus de mondialisation et plus précisément que puisse s'imposer les stratégies publiques coopératives à l'échelle planétaire. Doter des institutions publiques supranationales de nouveaux moyens d'intervention pour mener à bien des politiques publiques mondialisées en est certainement une condition préalable.

L'analyse du déploiement actuel des politiques publiques de lutte contre la crise amène ainsi à penser aujourd'hui que l'occurrence du scénario de l'ajustement transitoire de l'intervention publique est de loin le plus probable. La pérennité de ce scénario reste néanmoins hypothétique : il n'est pas suffisamment robuste pour résister à une crise profonde et durable. L'altération de la confiance des agents économiques et l'accentuation des tensions sociales le mettraient en effet à mal.

Il convient donc d'analyser le processus actuel de réaménagement de l'intervention publique à l'aide d'outils conceptuels suffisamment flexibles pour prendre en compte l'ensemble du champ des possibles. Une analyse des transformations en cours des politiques publiques autour de la mise en place ou non d'un nouveau « mode de régulation » peut sembler présenter à cet égard la souplesse suffisante et pousser vers des réponses intéressantes.

Dans cette perspective, l'étude des caractéristiques et des évolutions du mode de régulation économique peut se placer à quatre niveaux :

- L'évolution du cadre structurant les politiques publiques au plan supranational

En d'autres termes, met-on ou non en place au plan supranational des réformes de structures, crée-t-on des institutions ou des instruments de régulation publics pour remédier à la crise et promouvoir le développement durable ? Cherche-t-on dans les espaces économiques intégrés comme l'Union Européenne ou l'ALENA à mener des politiques constitutives (au sens de la terminologie de T. Lowi) ? Cherche-t-on - et si oui comment ? - à lever les restrictions portées aux politiques réglementaires, budgétaires et fiscales nationales ou supranationales ?

- La conduite et l'articulation éventuelle des politiques réglementaires, budgétaires et fiscales nationales

Quelles actions sont mises en place par les autorités nationales pour remédier à la crise : nouvelles réglementations, nationalisations, fonds souverains, politiques fiscales, budgétaires et de répartition, extension ou restrictions aux politiques industrielles et de concurrence ? Ces interventions nationales présentent-elles une articulation suffisante pour fonder l'émergence d'un nouveau mode de régulation publique internationale ?

- L'évolution du périmètre des secteurs publics

Le secteur public connaît-il une nouvelle phase d'extension de son périmètre relatif dans l'économie ? Les nationalisations réalisées dans le secteur bancaire vont-elles s'étendre ? Sera-ce durable ? Ces nationalisations sont-elles le préalable d'une nouvelle phase d'extension du périmètre et du poids relatif des secteurs publics nationaux ? Y a-t-il potentiellement phénomène de contagion à d'autres secteurs d'activité et si oui lesquels ? Quelles nouvelles légitimations seraient alors données à la propriété publique ? Celles du passé ou de nouvelles ? Quelles sont les variations nationales ? Les transformations en cours préparent-elles l'émergence de secteurs publics supranationaux ?

- Le renouveau de la gestion publique

Le modèle de la nouvelle gestion publique est-il largement remis en cause : continue-t-on notamment à pratiquer l'externalisation de l'activité, à importer dans le secteur public les méthodes de gestion émanant du secteur privé, à évaluation par la performance ? La logique de résultats, la représentation marchande de l'intérêt général sont-elles remises en cause ? Réhabilite-t-on dans cette optique des missions d'intérêt général bien plus larges que les obligations classiques de service public ? Quelles marges de manœuvre laisse-t-on aux opérateurs publics pour internaliser les missions d'intérêt général ? Quelle place occupera l'économie sociale dans les nouvelles pratiques en émergence ?

Pour mener à bien ce programme de recherche, dont l'aboutissement sera un livre publié en 2010, nous désirons recevoir des propositions de contributions d'une page en français ou en anglais pour le 15 juin 2009. Après évaluation des propositions reçues en fonction des quatre niveaux décrits dans ce texte, nous communiquerons avec les auteurs pour la poursuite du travail. Les textes préliminaires retenus devront nous parvenir pour le 15 octobre et seront discutés en novembre pour améliorer la cohérence de l'ensemble lors de la réunion de la commission scientifique internationale « Services publics et entreprises publiques » du CIRIEC. Un intranet sera créé par le CIRIEC pour faciliter les échanges entre les chercheurs. Les débats se feront par des « réunions virtuelles » sur ce site d'ici la réunion de novembre.

Pour correspondance :

Philippe.Bance@univ-rouen.fr et Luc.Bernier@enap.ca et Ciriec@ulg.ac.be

Le Conseil d'administration du CIRIEC-France a décidé la création d'un groupe de recherche en économie publique et en a confié l'animation au professeur Philippe Bance, de l'Université de Rouen.

Philippe.bance@univ-rouen.fr

A LIRE

LE CIRIEC-CANADA 1966-2006

Benoît Lévesque

Cet ouvrage nous apprend comment la recherche sur les coopératives, les entreprises publiques et l'économie sociale s'est organisée par l'intermédiaire d'une association scientifique, le CIRIEC-Canada, sa revue *Économie et Solidarités*, ses colloques, ses recherches et ses activités internationales (bien qu'autonome, le CIRIEC-Canada représente l'une des quinze sections nationales du CIRIEC international). Cet ouvrage devrait intéresser non seulement les chercheurs mais aussi les personnes engagées dans ces diverses entreprises et organisations. En effet, dès sa fondation en 1966, la section canadienne du CIRIEC a tenté de réunir des chercheurs de toutes les universités, des dirigeants provenant des principales entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles et associations) et des entreprises publiques. Pour la recherche comme pour la pratique, ces deux types d'entreprises partagent plusieurs éléments dont une double mission, rentabilité économique et développement socioéconomique, et relèvent de deux processus démocratiques complémentaires, celui de la démocratie représentative pour les entreprises publiques et celui de la participation de leurs membres pour les entreprises d'économie sociale. De plus, ces entreprises soulèvent une même question : Comment les activités économiques peuvent-elles contribuer à la prise en charge de l'intérêt général ?

Au cours des quarante dernières années, la section canadienne du CIRIEC a connu trois grandes phases. Après une première phase (1966-1976) comme association canadienne bilingue portant sur les entreprises publiques et les coopératives, elle s'est centrée dans une seconde période

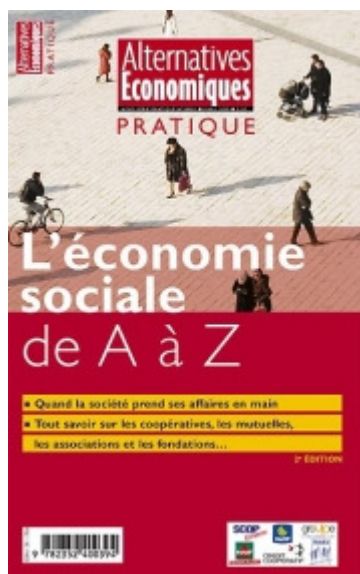
(1977-1993) principalement sur les coopératives et sur le Québec, pour renouer, au cours d'une troisième période (1994-2006), avec son projet initial, mais adapté à un contexte devenu plus complexe. Chacune de ces trois périodes laisse voir des réalisations structurantes au plan du partenariat, du réseautage et du rayonnement international, sans oublier un approfondissement théorique qui permet une « désidéologisation » de l'objet de recherche. En somme, l'histoire du CIRIEC-Canada doit être prise en considération si l'on veut bien comprendre l'important développement de la recherche sur les entreprises collectives au Québec de même que la place qu'y occupe le partenariat entre chercheurs et praticiens dans ce domaine.

L'auteur, Benoît Lévesque est professeur d'économie. Il a présidé la section canadienne du CIRIEC et est, aujourd'hui, le président du Conseil Scientifique International du CIRIEC.

[Commandes : ciriec-canada@usherbrooke.ca](mailto:commandes@ciriec-canada@usherbrooke.ca)

L'ÉCONOMIE SOCIALE de A à Z

Ce hors-série pratique n°38 bis (mars 2009) d'*Alternatives Économiques* est en vente [en ligne](#).



Près de deux millions de personnes travaillent en France dans l'économie sociale : coopératives, mutuelles, associations ou fondations. Des organisations qui n'ont pas pour objectif de satisfaire des actionnaires mais de répondre aux besoins de leurs adhérents, associés ou sociétaires.

L'économie sociale n'est pas parfaite, sa démocratie est toujours à construire, ses valeurs à défendre. Elle témoigne néanmoins de la capacité de la société à prendre ses affaires en mains. Elle incite les pouvoirs publics, par ses initiatives, à développer des politiques de solidarité.

Cette deuxième édition de *L'économie sociale de A à Z* propose un tour d'horizon complet de ce secteur, aussi bien d'un point de vue économique que juridique, historique ou sociologique. A travers plusieurs centaines d'entrées, ce guide passe en revue les principes, statuts, valeurs, structures de l'économie sociale, en France mais aussi à l'international. Il revient sur son histoire et présente ses pères fondateurs. Sans faire l'impasse sur les débats qui la traverse.

Réalisé avec le soutien du Crédit coopératif, de la Fonda, du Groupe Chèque Déjeuner, de la Macif, de la MAIF et de Scop Entreprises.

GLOBALISATION DE LA SOLIDARITE

Le IV^o Forum international « Globalisation de la solidarité » qui s'est réuni à Schifflange (Luxembourg) du 22 au 25 avril 2009, à l'initiative du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS) a rassemblé 700 participants de 55 pays. Le prochain Forum se déroulera en 2013, aux Philippines.

La déclaration finale du IV^o Forum est disponible : www.lux09.lu

AGENDA

Autour d'un café : « [Economie sociale : une autre façon de gérer](#) », organisé par FO avec Jean-Philippe Poulnot, chargé du développement au Groupe Chèque Déjeuner, président de la Fondation du Groupe Chèque Déjeuner. Paris, 26 mai 2009. bnoulin@force-ouvriere.fr

Petit-déjeuner « [Avec Gérard Andreck](#) », président de la MACIF, organisé par le Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale. Paris, 28 mai 2009. djamila.cides@wanadoo.fr

Débat : « [Face à la crise : les autres réponses des coopératives](#) », organisé par le Groupement National de la Coopération. Paris, 9 juin 2009. gnc@entreprises.coop

Petit-déjeuner débat : « [Les enjeux de l'investissement socialement responsable](#) », organisé par l'ICOSI. Paris, 9 juin 2009. info@icosi.org

Colloque : « [Interaction des dialogues sociaux en Europe dans le cadre de la stratégie de Lisbonne](#) », organisé par Europe et Société. Paris, 15 et 16 juin 2009. europaetsociete@wanadoo.fr

Journée d'étude : « [Les banques coopératives et la micro-finance face à la crise](#) », organisée par l'ESEAC-IEP de Grenoble. Grenoble, 16 juin 2009. amelieartis@yahoo.com

9èmes Rencontres internationales du Réseau Inter-universitaire de l'Économie Sociale et Solidaire : « [Entreprendre en économie sociale et solidaire : une question politique](#) ». Roanne, 18 et 19 juin 2009. daniel.goujon@univ-st-etienne.fr

Débat public : « [Face à la crise, développer un entrepreneuriat socialement utile](#) », organisé par l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques. Paris, 24 juin 2009. abonnement@avise.org

10^{ème} Journée d'échanges et de débats : « [Finances solidaires et développement des territoires](#) », organisée par le Réseau des Territoires. Chalons-en-Champagne, 1^{er} et 2 juillet 2009. alfederici@rtes.fr

5^{ème} Colloque ibérique des coopératives et de l'économie sociale : [Economie sociale et développement durable](#). Santarem (Portugal), 10 et 11 juillet 2009. cices@esq.ipsantarem.pt

2^{ème} CONFERENCE MONDIALE DE RECHERCHE EN ECONOMIE SOCIALE DU CIRIEC

La deuxième Conférence mondiale de recherche en économie sociale se tiendra à Ostersund (Suède), les 1 et 2 octobre 2009. Son thème général : « [L'économie sociale dans un monde en crise](#) » autour duquel s'organiseront de nombreux ateliers thématiques (le capital social, les nouvelles politiques publiques face à la crise, la gouvernance, la création d'emploi,...)

Les organisateurs locaux sont le CIRIEC-Scandinavie et la Mid-Sweden University.

http://socek.se/ciriec_research_2009

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Association sans but lucratif
le CIRIEC-France est composé d'adhérents
personnes morales et personnes physiques
intéressées par la recherche et l'information
sur l'économie publique, l'économie sociale
et les institutions paritaires.

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les *Brèves* : marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org

www.ciriec-france.org